

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INFORMATIONS EN VUE DE LA
CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE D'ADRESSES DE LOGEMENTS POUR
ETUDIANTS.**

1. Le bailleur s'engage à

- a. Remplir un formulaire concernant chaque logement de façon à ce que la description corresponde à l'état réel du logement au moment de sa location.
- b. Avoir pris connaissance de la législation en matière de permis de location (tous renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès de Mr Maron au 065/40.52.82 Cellule logement de la Ville de Mons – Hôtel de Ville, Grand' Place – 7000 Mons). Pour les propriétaires qui le détiennent, une copie vous sera demandée afin qu'il soit valorisé.
- c. Avoir pris connaissance de la législation en matière de Performance Energétique et fournir à Infor Jeunes Mons asbl la copie du Certificat de Performance Energétique (PEB) (tous renseignements peuvent être pris auprès du Guichet Energie Wallonie-Mons, Allée des Oiseaux, 1 à 7000 Mons - ☎ 065/35.54.31 – Fax : 065/34.01.05
E-mail : guichetenergie.mons@spw.wallonie.be.
- d. Respecter les conditions initiales d'occupation du logement vis-à-vis du locataire.
- e. Remettre à Infor Jeunes Mons asbl le présent contrat signé, le deuxième exemplaire du présent contrat étant conservé par le bailleur.
- f. Lors de la remise des documents complétés, verser en espèces, ou par un virement, une somme calculée selon le tarif en usage pour l'introduction des logements dans nos fichiers sur le compte bancaire d'Infor Jeunes Mons asbl, augmentée de la caution de:
 - 12,50 €, en cas d'une seule location,
 - + les cautions de 0,50 € par logement supplémentaire. Ces montants sont récupérables selon les termes décrits ci-dessous,
 - Numéro de compte bancaire : BE44 0012 7480 7645.

Remarque importante : les annonces seront mises en consultation uniquement lors de la réception du paiement, des différents documents demandés et du contrat signé.

En cas de désistement du locataire, durant le fonctionnement du service, la réinsertion dans nos fichiers sera gratuite.

- g. Nous avertir dans **les deux jours ouvrables** de la location du logement ; ceci afin de garantir la fraîcheur de l'information auprès de nos usagers et pour le respect de votre tranquillité. **Dans le cas contraire, le remboursement de la caution n'aura pas lieu.**

- h. Et enfin, le bailleur marque son accord pour la publication de l'offre et des photos, sur le site Internet suivant : www.inforjeunesmons.be

2. Infor Jeunes Mons asbl s'engage

- a. A constituer un répertoire de fiches descriptives des logements pour étudiants à louer à Mons et dans la région.
Les informations qui sont fournies par les bailleurs seront mises en consultation à partir du 6 juin 2017 jusqu'à fin mars 2018.
La simple communication de ces données par le bailleur autorise Infor Jeunes Mons asbl à les transmettre sous quelque forme que ce soit à toute personne intéressée par une location.
- b. A rembourser la ou les caution(s) versée(s) par le bailleur dès que ce dernier aura expressément averti les services d'Infor Jeunes Mons asbl de la location de son bien et ce par écrit ou e-mail (michel.maroquin@inforjeunes.be) dans les deux jours qui suivent la location du logement
- En cas d'une seule location : 12,50 €
 - S'il s'agit de plusieurs logements, Infor Jeunes Mons asbl remboursera à chaque logement loué le montant de 0,50 € et les 12,50 € à la clôture de la totalité des logements loués.
- c. Si à **plusieurs reprises** lors de notre permanence, les candidats locataires nous font état de **la location de votre logement** et que vous ne nous avez pas avertis dans les temps impartis. Nous prendrons tous les renseignements nécessaires, afin de vérifier leurs propos et s'ils s'avèrent exacts, **la caution ne vous sera pas rendue.**
- d. **Infor Jeunes Mons asbl se réserve le droit** de recontacter le bailleur dans le cas où ce dernier ne respecte pas la présente convention. Si aucun arrangement ne s'avère possible, Infor Jeunes Mons asbl pourra retirer la fiche du bailleur concerné de son fichier.
-

LE BAILLEUR, Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Localité et code postal: _____

N° IBAN :

Le --/--/----

Le bailleur,

Pour l'asbl Infor Jeunes Mons
Arielle Mandiaux
Directrice